

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société « **Millenium Obligataire SICAV** » au 30 juin 2020, qui font apparaître un actif net de **2.016.966** dinars pour un capital de **1.983.197** dinars et une valeur liquidative égale à **101,965** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois au titre de l'ATB » représentent 10,07% de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif ;
- Les emplois au titre de la société « AL HIFADH SICAV » représentent 5,21% de l'actif net de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 ; et
- Les actifs de Millenium Obligataire SICAV, s'élevant au 30 juin 2020 à **2.031.573** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **1.622.192** dinars, soit 79.85 % de valeurs mobilières et de **408.073** dinars soit 20,09 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 30 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Amine BEN JEMAA

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2020
(Unité : en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	1 218 867	1 130 756	1 565 754
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		105 080	49 926	102 144
b - Obligations et valeurs assimilées		1 113 787	1 080 830	1 463 610
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	811 398	497 835	536 915
a - Placements monétaires		403 325	201 468	207 697
b - Disponibilités		408 073	296 367	329 218
AC 4 - Autres actifs	4.1.5	1 308	24	3 124
a - Débiteurs divers		1 308	24	3 124
TOTAL ACTIF		2 031 573	1 628 616	2 105 793
<u>PASSIF</u>				
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.6	5 234	4 644	5 119
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.7	9 373	13 552	6 897
TOTAL PASSIF		14 607	18 196	12 016
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 – Capital	4.1.8	1 983 197	1 585 846	2 030 686
CP 2 - Sommes distribuables		33 769	24 574	63 091
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	9	15
b - Sommes distribuables de la période		33 764	24 565	63 076
ACTIF NET		2 016 966	1 610 420	2 093 777
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 031 573	1 628 616	2 105 793

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 JUIN 2020
(Unité : en dinars)

	Note	Période du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/06/2019
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	23 113	44 231	18 435	59 655	97 448
a - Dividendes		5 353	5 353	-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 760	38 878	18 435	59 655	97 448
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	4 140	7 401	793	1 034	8 276
a - Intérêts sur comptes courants		-	-	370	611	1 625
b - Revenus des autres placements monétaires		4 140	7 401	423	423	6 651
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		27 253	51 632	19 228	60 689	105 724
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.3	(5 233)	(10 339)	(4 644)	(11 988)	(21 686)
REVENU NET DES PLACEMENTS		22 020	41 293	14 583	48 700	84 038
CH 3 Autres charges	4.2.4	(1 765)	(3 512)	(1 657)	(3 802)	(8 364)
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 255	37 781	12 926	44 898	75 674
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(5 290)	(4 017)	(10 210)	(20 333)	(12 598)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		14 965	33 764	2 716	24 565	63 076
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 290	4 017	10 210	20 333	12 598
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(4 315)	(3 268)	(579)	(2 194)	(1 446)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(4 315)	(3 170)	(529)	53 500	53 996
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	-	-	(55 645)	(55 155)
Frais de négociation de titres		-	(98)	(49)	(49)	(287)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		15 940	34 513	12 348	42 703	74 228

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 30 JUIN 2020
(Unité : en dinars)

	Période du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET</u>					
<u>RESULTANT DES OPERATIONS</u>					
<u>D'EXPLOITATION</u>	15 940	34 513	12 348	42 703	74 228
a - Résultat d'exploitation	20 255	37 781	12 926	44 898	75 674
b - Variation des plus (ou moins) valeurs portent./titres	(4 315)	(3 170)	(529)	53 500	53 996
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres	-	-	-	(55 645)	(55 155)
d - Frais de négociation de titres	-	(98)	(49)	(49)	(287)
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(55 977)	(55 977)	(67 745)	(67 745)	(67 745)
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(362 878)	(55 347)	(1 017 808)	(2 368 623)	(1 916 791)
a - Souscriptions	562 577	967 083	477 871	1 372 626	2 278 516
- Capital	551 200	940 300	459 600	1 314 900	2 198 200
- Régularisation des sommes non distribuables	2 552	4 169	1 734	5 221	8 491
- Régularisation des sommes distribuables	8 825	22 614	16 537	52 505	71 825
b - Rachats	(925 455)	(1 022 430)	(1 495 679)	(3 741 250)	(4 195 307)
- Capital	(891 500)	(984 800)	(1 438 500)	(3 582 700)	(4 023 500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 505)	(3 891)	(5 529)	(14 144)	(15 823)
- Régularisation des sommes distribuables	(30 450)	(33 739)	(51 650)	(144 406)	(155 984)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(402 915)	(76 811)	(1 073 204)	(2 393 665)	(1 910 308)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>					
a - en début de période	2 419 881	2 093 777	2 683 623	4 004 085	4 004 085
b - en fin de période	2 016 966	2 016 966	1 610 420	1 610 420	2 093 777
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a - en début de période	23 184	20 226	25 590	38 479	38 479
b - en fin de période	19 781	19 781	15 801	15 801	20 226
VALEUR LIQUIDATIVE	101,965	101,965	101,919	101,919	103,519
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	0,68%	1,51%	0,64%	1,42%	2,96%

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2020 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les Bons du Trésor à Court Terme, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale-intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 1 218 867 dinars au 30 juin 2020, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% Actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
Obligations		480 000	494 124	24,32%
EO ATB SUB 2017 CAT A	1 500	150 000	153 430	7,55%
EO ATB SUB 2017 CAT A	500	50 000	51 143	2,52%
EO HL 2015-02 B	1 750	105 000	106 716	5,25%
EO UIB 2009/1	3 500	175 000	182 835	9,00%
Bons du Trésor Assimilables		633 988	619 663	30,50%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	359 123	17,68%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	35 643	1,75%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	20 319	1,00%
BTA-5,60% Août22	200	196 000	204 578	10,07%
Titres OPCVM		105 351	105 080	5,17%
AL HIFADH SICAV	1 036	105 351	105 080	5,17%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		1 219 339	1 218 867	60,00%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 811 398 dinars au 30 Juin 2020, réparti comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% Actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES		400 436	403 325	19,85%
BTCT_52S_25-05-2021_7,05%	430	400 436	403 325	19,85%
DISPONIBILITES		408 073	408 073	20,09%
TOTAL GÉNÉRAL		808 509	811 398	39,94%

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Au 30 Juin 2020, le ratio susvisé s'élève à 20,09%. Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

4.1.4 Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Juin 2020 une valeur comptable de 1 622 192 DT, soit 79,85% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres OPCVM	BTCT		
ETAT		619 663		403 325	1 022 988	50,35%
ATB	204 573				204 573	10,07%
HL	106 716				106 716	5,25%
UIB	182 835				182 835	9,00%
AL HIFADH SICAV			105 080		105 080	5,17%
Total	494 124	619 663	105 080	403 325	1 622 192	79,85%

4.1.5. Autres actifs

Ce poste présente au 30 Juin 2020 un solde de 1 308 dinars contre 24 dinars au 30 juin 2019 et se détaille comme suit :

	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Autres débiteurs (Retenue à la source/EO)	301	24	3 124
Autres débiteurs (Retenue à la source/BTA)	1 007	-	-
Total des autres actifs	1 308	24	3 124

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 30 juin 2020 un solde de 5 234 dinars contre 4 644 dinars au 30 juin 2019 et se détaille comme suit :

	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Dépositaire	1 775	1 780	1 800
Gestionnaire	3 459	2 864	3 319
Total des opérateurs créditeurs	5 234	4 644	5 119

4.1.7. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 30 juin 2020 un solde de 9 373 dinars contre 13 552 dinars au 30 juin 2019 et se détaille comme suit :

	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Impôts à payer (*)	(162)	(134)	(129)
Commissaire aux comptes	7 005	11 589	5 416
CMF (Redevance & Publication)	2 229	1 786	1 570
Retenue à la source à payer	267	12	12
Charges à payer	34	298	28
Total	9 373	13 552	6 897

(*) Il s'agit d'un surplus de TCL déclaré par rapport au stock réel

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2019

Montant (en nominal)	2 022 600
Nombre de titres	20 226
Nombre d'actionnaires	339

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	940 300
Nombre de titres émis	9 403
Nombre d'actionnaires nouveaux	10

Rachat effectués

Montant (en nominal)	984 800
Nombre de titres rachetés	9 848
Nombre d'actionnaires sortant	26

Capital au 30 juin 2020

Montant (en nominal)	1 978 100
Nombre de titres	19 781
Nombre d'actionnaires	323

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

–Capital en nominal au 30 juin 2020	1 978 100
–Sommes non distribuables*	(2 990)
–Sommes non distribuables des exercices antérieurs	8 087
Capital au 30 Juin 2020	1 983 197

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 170)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation de titres	(98)
Résultat non distribuable de la période :	(3 268)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	4 169
Régularisation des S.N.D sur rachats	(3 891)
Régularisation des S.N. D	278
Sommes non distribuables	(2 990)

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2020 au 30.06.2020 à 23 113 dinars contre 18 435 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	17 760	38 878	18 435	59 655	97 448
Revenus des titres OPCVM (Dividendes)	5 353	5 353	-	-	-
Total	23 113	44 231	18 435	59 655	97 448

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2020 au 30.06.2020 à 4 140 dinars contre 793 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Intérêts sur comptes courants	-	-	370	611	1 625
Revenus des autres placements monétaires	4 140	7 401	423	423	6 651
Total	4 140	7 401	793	1 034	8 276

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2020 au 30.06.2020 à 5 233 dinars contre 4 644 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	3 458	6 789	2 864	8 448	14 546
Rémunération du dépositaire	1 775	3 550	1 780	3 540	7 140
Total	5 233	10 339	4 644	11 988	21 686

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2020 au 30.06.2020 à 1 765 dinars contre 1 657 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevance CMF	581	1 141	481	1 420	2 445
Rémunération commissaire aux comptes	795	1 590	795	1 581	3 188
Publicité et publications	325	649	325	647	1 466
Agios, frais bancaires et autres charges	18	35	18	35	1 053
Impôts et taxes	46	97	38	119	212
Total	1 765	3 512	1 657	3 802	8 364

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.